

Le sol chauffant basse température nécessite quelques précautions particulières :

- L'épaisseur de la chape au dessus des tuyaux de chauffage doit être d'au moins 30 mm et en conformité avec les DTU 65-6, 65-7, 65-8
- S'assurer d'une humidité maximale de 1.5% de la chape et 0.5% pour la chape liquide et/ou anhydrite
- La température au sol est de 26/27°C maximum (parquet posé)
- La résistance thermique, sous-couche comprise, quelque soit le type de pose ou le parquet, doit rester inférieure à 0.15 W/m²°C
- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage pendant au moins 3 semaines avant la pose quelle que soit la saison
- Préchauffer la pièce à parqueter, puis interrompre le chauffage 48 heures avant la pose
- Remettre le chauffage 3 jours après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5°C jusqu'à la bonne température
- Quelle que soit l'épaisseur du parquet, utiliser de préférence la méthode de collage « en plein », sans interposition d'une sous-couche